

Election des délégués et des suppléants pour les Élections Sénatoriales du 24 septembre 2023

Date de convocation :

05.06.2023

Date d'affichage

05.06.2023

**N°12-2023**

**Membres élus : 15**

Présents : 10

Abstention : 0

Pour : 14 – Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame FILIPIDIS Marine, adjointe au Maire.***

*Étaient présents : Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Christian TRIN, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Mikaël JEAN, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Kevin CLEROY, , Monsieur Patrick NIODO, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Maryline VIVIER.*

*Avaient donné pouvoir*

*Madame Nathalie VARLET donne pouvoir à Madame Marine FILIPIDIS.*

*Madame Sandrine FASSI donne pouvoir à Madame Marie-Anne LEROY*

*Madame Manuella DUROYAUME donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN*

*Monsieur Sébastien GOUSSET donne pouvoir à Madame Sandrine LE GOVIC*

*Était absent*

*Monsieur Éric MANESSE*

*Madame FILIPIDIS, Adjointe au Maire a ouvert la séance, en remplacement de Madame le Maire Nathalie VARLET (en application de l'article L.2122-17 du C.G.C.T),*

***Formant la majorité des membres en exercice,***

*Monsieur Christian TRIN est élu secrétaire de séance*

***Vu le Code général des collectivités territoriales ;***

***Vu le code électoral, et notamment ses articles L.288 à L.293, R131 à R.148,***

***Vu le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs ;***

***Vu la circulaire NOR IOMA 2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;***

***Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;***

***Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise.***

*Marine FILIPIDIS, Adjointe au Maire, rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.*

Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune, désignés par le Conseil Municipal.

La Commune de Saint Vaast les Mello doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandants de délégués et de suppléants à pouvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée ou un candidat tête de liste avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Les listes comprennent au maximum 3 délégués titulaires et au maximum 3 délégués suppléants. Ces listes sont à déposer auprès de Madame le Maire ou Marine FILIPIDIS au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend :

Marine FILIPIDIS, Adjointe au maire, présidente

Monsieur Christian TRIN, secrétaire

- les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,  
(Madame Marie-Anne LEROY et Madame Maud LETURQUE)

- les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.  
(Monsieur Kévin CLEROY, Madame Maryline VIVIER)

- Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Aussi, Madame Marine FILIPIDIS, Adjointe au Maire, propose de procéder à l'élection.

Une liste est candidate :

- Celle de Monsieur Patrick NODO

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 14

- Blancs, nuls, vides : 0

- Suffrages exprimés : 14

La liste "Monsieur Patrick NODO" obtient 3 délégués titulaires (Patrick NODO, Marine FILIPIDIS, Sébastien GOUSSET) et 3 délégués suppléants (Nathalie VARLET, Kévin CLEROY, Sandrine FASSI)

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 09.06.2023

L'Adjointe au Maire

Marine FILIPIDIS

